

Image not found or type unknown



Litiges assurance incendie

Par **nas_old**, le **05/12/2007 à 18:33**

Le véhicule d'un voisin a été incendié dans le parking de l'immeuble et c'est propagé sur mon véhicule qui était garé à côté. Je suis assuré au tiers et donc je ne suis pas couvert en cas d'incendie cela dit si c'est à cause d'un autre véhicule que le mien a brûlé mon assurance peut-elle alors se retourner contre l'assurance du propriétaire du premier véhicule incendié? Ou pourrais-je donc me faire rembourser par mon assurance? Car mon assurance décline toute responsabilité et mon clairement dit qu'il ne pouvait rien pour moi et que donc j'avais perdu mon véhicule car je ne suis pas assuré contre l'incendie. Pourtant je ne suis pas responsable de l'incendie car c'est à cause du véhicule de mon voisin que le mien a été calciné. Donc j'espère que vous trouverez une solution à mon problème car ne connaissant rien aux lois je voudrais avoir l'avis d'un professionnel. Je vous remercie d'avance et j'attends votre réponse sur mon e-mail! Merci beaucoup

Par **jeetendra**, le **05/12/2007 à 19:08**

bonsoir, le plus simple envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à l'assureur du véhicule qui a brûlé et dont l'incendie a détruit par propagation votre véhicule, n'oubliez pas de joindre un document justifiant de l'état de votre préjudice financier, en principe ça devrait fonctionner, cordialement

Par **nas_old**, le **05/12/2007 à 20:52**

En espérant avoir une réponse favorable, je vous remercie de votre aide très précieuse et je

vous donerez suite de cette affaire!!!rnCordialement